



## HABILITATION ELECTRIQUE – BS BE manoeuvre

Personnel non-électricien – 14 heures

PREVENTION DES RISQUES

Etre capables d'exécuter en sécurité des interventions de remplacement ou de raccordement simples, des manœuvres sur des installations basse tension (<1000V) dans le respect des textes réglementaires et notamment de la norme NF C 18-510 (Gardiens, plombiers, peintres, services généraux, agents d'entretien et de réparation ...).

### Programme de formation et compétences intermédiaires



#### Phase THEORIQUE (tronc commun)

- ✓ Réglementation sur la sécurité électrique applicable aux opérations et manœuvres d'ordre électrique.
- ✓ Cadre d'intervention du personnel formé BS BE manoeuvre.
- ✓ Les dangers de l'électricité, les différentes zones, les niveaux d'habilitation, les documents applicables.
- ✓ Les moyens de protection existants et à disposition du salarié
- ✓ Notions de prévention des risques - *Arbre des causes* ...
- ✓ L'évaluation et la prévention des risques électriques pour des opérations simples et des manœuvres d'ordre électrique.
- ✓ Procédures en cas d'incident et conduite à tenir lors d'un accident d'origine électrique - Théorie sur les gestes élémentaires de soins d'urgence.
- ✓ Prescriptions de sécurité électrique pour non électriciens pour des opérations simples et de manœuvres dans le domaine de la Basse Tension (<1000V).



#### Phase PRATIQUE

- ✓ Utilisation des équipements de protection.
- ✓ Simulations de remplacement ou de raccordement simple, de manœuvre d'exploitation, de consignation d'urgence sur installation BT.

**Durée : 14 heures**

Réparties sur 2 jours ou 3 demi-journées

**Nombre de candidats : 2 à 12 personnes**

**Pré requis : Parler Français**

**Délais d'accès : 7 jours**

**Animateur : 1 formateur expérimenté ayant des connaissances techniques pointues sur les domaines électriques**

**Pédagogie active et participative**

**Evaluation : Contrôle pratique (une ou plusieurs mise(s) en situation) et théorique (QCM, questionnaire).**

**Recyclage préconisé tous les 2 à 3 ans par l'INRS et les CARSAT.**

#### TARIFS

**Intra-entreprise : Dès 2 personnes, DEVIS SUR DEMANDE.**

**Inter-entreprises : 160€/personne HT\***

\*TVA non applicable

### Public visé, législation et préconisations

- Obligatoire pour le personnel d'exploitation ou d'entretien amené à effectuer des opérations simples, interventions de remplacement de raccordement et/ou des manœuvres sur des ouvrages électriques Basse Tension.
- **Obligations et préconisations : Art R4544-09 et 10 du code du travail, décret du 22 septembre 2010 et norme NF C18-510**





## Adaptation à l'entreprise

- Programme modulable en fonction des risques spécifiques liés à l'activité des participants.
- Les participants devront être en possession de leurs EPI habituels
- Formation en présentiel. Possibilité de réaliser une partie de la phase théorique en e-learning, nous contacter.
- Visite de site, des zones à risques et des installations électriques accessibles
- Formations intra-entreprise** – Notre formateur se déplace avec l'ensemble du matériel informatique (*ordinateur, vidéoprojecteur*) et pédagogique (tableau électrique, outils ...) nécessaire. Vous devez simplement mettre à sa disposition une salle de réunion/formation. Celle-ci doit répondre aux normes minimum de sécurité et de confort permettant l'accueil du public en formation.



### Personnes en Situation de handicap

Adaptation pédagogique et présence d'un accompagnant possible – Nous contacter pour définir les modalités de mise en œuvre.

## Formalités administratives



✓ Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

**Taux de réussite : 100%**

**Taux d'abandon : 0%**

**Personnes formées : 43 depuis 2016**

✓ **Avis d'habilitation** adressé à l'employeur afin que ce dernier puisse délivrer un titre d'habilitation au participant. Celui-ci est soumis à la délivrance d'une attestation de non-contre-indication médicale (Valable 5 ans - Décret 2025-355 du 18/04/2025)

✓ Feuilles d'émargements et évaluation de la formation par les participants et le formateur transmis à vos services.

✓ Support de cours remis à chaque stagiaire en fin de formation

**En cas d'échec** à la validation des compétences (absence, impossibilité permanente/provisoire d'atteindre les objectifs pédagogiques), l'attestation de fin de formation remise au participant mentionne l'intitulé des objectifs atteints ou non. Le participant peut alors, sous certaines conditions, compléter ultérieurement les compétences non acquises en assistant à tout ou partie d'une formation adaptée ou de même type.

